

Durant votre séjour, l'assistante sociale peut intervenir pour vous aider à organiser votre sortie.

n° de téléphone : 03.85.86.84.60

L'IDE coordinatrice du DAC (dispositif d'appui à la coordination) peut également être sollicitée. Tel : 03.85.52.66.89

POUR LES LOISIRS



La bibliothèque de l'hôpital :

Une fois par semaine, le mardi après midi, des bénévoles vous proposent des livres ou des revues à titre gratuit.

Les Visiteurs des Malades des Etablissements Hospitaliers peuvent



vous rendre visite le lundi après-midi.

LE CULTE



Si vous le souhaitez, vous pouvez faire appel à un ministre du culte de votre choix (se renseigner auprès de l'équipe)



POUR LA PRESTATION COIFFURE ET PEDICURE

Coiffeur et pédicure peuvent intervenir dans le service à votre demande. Ces prestations restent à votre charge. Une liste est à l'affichage à l'entrée du service

POUR LE TELEPHONE ET LA TELEVISION



Ils sont gérés par le Centre Hospitalier

Pour faire ouvrir une ligne ou brancher la télévision, veuillez-vous rendre au bureau des admissions Latouche

POUR L'ARGENT ET OBJETS DE VALEUR

La direction décline toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets non inventoriés et déposés (se renseigner auprès de l'équipe).

Nous vous recommandons de ne conserver avec vous ni argent, ni chéquier, ni objets précieux.

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Afin d'améliorer la qualité du service, un questionnaire de sortie vous sera remis en même temps que votre date de sortie.



Toutes vos suggestions participent à améliorer les prises en charge

L'équipe du service de Soins Médicaux et de Réadaptation



BIENVENUE DANS LE SERVICE DE SOINS MEDICAUX ET DE READAPTATION



PRESENTATION DU SERVICE

Le service accueille 24 patients pour une convalescence ou pour une rééducation. Votre séjour est soumis à accord préalable de la CPAM pour une durée de 30 jours, renouvelable sur décision médicale

POUR CONTACTER LE SERVICE :

Appeler le standard de l'Hôpital **03.85.86.84.84** et demander le poste **7603** à partir de 11h00

HORAIRES DES VISITES

Vous pouvez recevoir de la visite dans le service de **11h30 à 20h30**.

Durant votre séjour, vous pouvez bénéficier d'une permission de sortie après accord du médecin du service (48h maximum au total par semaine).

POUR L'ENTRETIEN DU LINGE

Le linge de la literie est fourni et entretenu par l'établissement.



Nous vous demandons d'apporter votre linge personnel et de le faire entretenir.

L'équipe vous met à disposition un listing indicatif.



POUR VOS MEDICAMENTS PERSONNELS

Il est indispensable de remettre vos médicaments personnels - si vous les avez apportés - au médecin ou à l'infirmière, dès votre arrivée dans le service d'hospitalisation. Cela permet d'éviter que les traitements qui vous seront prescrits à l'hôpital n'interfèrent avec vos traitements personnels (risque de surdosage, d'interaction médicamenteuse, addition d'effets indésirables...). Vos médicaments personnels vous seront restitués lors de votre sortie d'hospitalisation.



POUR VOTRE PRISE EN CHARGE MEDICALE ET PARAMEDICALE

Un médecin gériatre : Dr MUNSCH Laure est responsable du service pour assurer votre suivi médical. En son absence, son remplacement est assuré.

Les soins sont assurés 24 h sur 24 par une équipe composée d'un cadre de santé, d'infirmier(è)s, d'aides soignant(e)s et d'agents de service hospitalier.

D'autres intervenants :

L'équipe de rééducation comprenant masseurs-kinésithérapeutes et des actiphysiciens, intervient sur prescription médicale, dans le service ou en salle de kinésithérapie.

La diététicienne peut intervenir pour vous conseiller sur votre alimentation.

L'orthophoniste (activité libérale) peut intervenir sur prescription médicale si votre état de santé le nécessite.

L'Assistante de Service Social peut vous assister dans vos démarches.

L'infirmière coordinatrice de la DAC peut intervenir.



RESTAURATION

Les repas sont servis dans votre chambre aux horaires suivants :

- le petit déjeuner à 7h30
- le déjeuner à 11h45
- le dîner à 17h45

Une fois le repas servi, le réchauffage du plat n'est plus autorisé, sauf si vous le demandez immédiatement au dépôt du plateau en chambre (réglementation hygiène hospitalière).

Le menu de la semaine est affiché dans le couloir principal du service. Vos proches peuvent prendre un repas avec vous ; se renseigner auprès de l'équipe soignante.